



EXTRAIT

Du procès-verbal du Conseil Général d'Arnex-sur-Nyon
Séance du 29 septembre 2015
Présidence : Monsieur Christophe Naz

LE CONSEIL GENERAL D'ARNEX-SUR-NYON

Vu le préavis no 24/ Législature 2011-2016 de la Municipalité du 3 septembre 2015 concernant l'Arrêté d'Imposition pour l'année 2016

considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

oui le Rapport de la Commission de Gestion

refuse l'amendement proposé par la Commission de Gestion par 8 oui, 15 non et 1 abstention

et

accepte le préavis N° 24 définissant l'Arrêté d'Imposition pour l'année 2016 à 70% de l'Impôt Cantonal de base avec 13 oui, 10 non et 1 abstention

Ainsi délibéré en séance du 29 septembre 2015

AU NOM DU CONSEIL GENERAL D'ARNEX-SUR-NYON

Le Président

La Secrétaire

Christophe Naz



Monique Berney



EXTRAIT

Du procès-verbal du Conseil Général d'Arnex-sur-Nyon
Séance du 29 septembre 2015
Présidence : Monsieur Christophe Naz

LE CONSEIL GENERAL D'ARNEX-SUR-NYON

Vu le préavis no 23/ Législature 2011-2016 de la Municipalité du 1er septembre 2015 concernant une demande d'un crédit de CHF 38'340.00 destiné à financer différents travaux dans le village, à savoir : réfection d'enrobé, aménagement d'une tranchée drainante et création de nouvelles gueules-de-loup

considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

oui le Rapport de la Commission de Gestion

accepte 1) d'adopter le préavis no 23/ Législature 2011-2016 de la Municipalité du 1er septembre 2015 concernant une demande d'un crédit de CHF 38'340.00 destiné à financer différents travaux dans le village, à savoir : réfection d'enrobé, aménagement d'une tranchée drainante et création de nouvelles gueules-de-loup avec 23 oui et 1 abstention

2) de prélever ce montant sur le compte de réserve « Routes » à l'unanimité

3) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux avec 23 oui et 1 abstention

Ainsi délibéré en séance du 29 septembre 2015

AU NOM DU CONSEIL GENERAL D'ARNEX-SUR-NYON

Le Président

La Secrétaire



Christophe Naz

Monique Berney